

L'HUMANISATION

La finalité de ce projet est de mettre en avant une culture gérontologique visant à orienter l'accompagnement sur de nouvelles approches issues de l'individualisation des prestations.

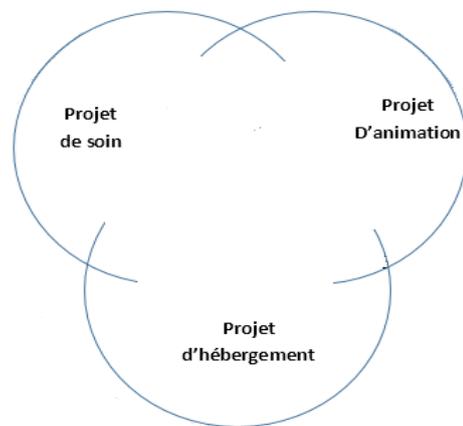
Le projet d'humanisation a pour but de définir un périmètre de réflexion et d'action dans lequel les professionnels vont pouvoir se répartir l'accompagnement pour prendre en compte l'ensemble des besoins et des attentes du résident.

1.1 LES 3 PILIERS DE L'HUMANISATION

Les 3 piliers institutionnels sont la base de l'accompagnement en EHPAD. Ils constituent le cœur du métier insécable des professions en EHPAD pour répondre aux besoins des résidents. Chacun a ses propres missions et va permettre de coordonner la prise en charge des résidents.

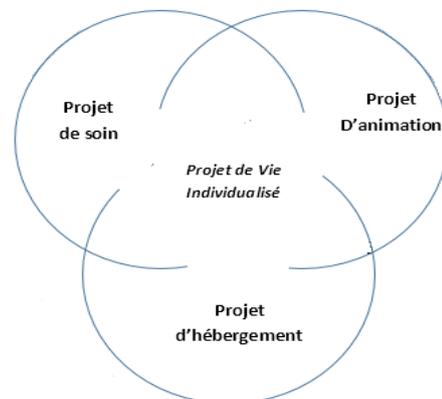
Les 3 piliers institutionnels sont :

- Le projet d'hébergement.
- Le projet de soin.
- Le projet d'animation.

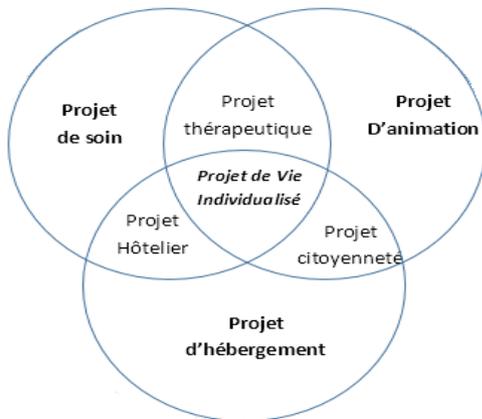


1.2 LE PILIER DU PVI

La démarche du PVI a pour objectif de permettre au résident d'être acteur de sa vie en lui proposant un service souhaité et/ou à défaut consenti et éclairé. Elle a pour mission de prendre en compte l'individualité de chacun au niveau des piliers institutionnels afin de pouvoir passer d'un aspect collectif à une dimension individuelle. A ce niveau de l'individualisation, le PVI se définit par le parcours de vie du résident dans la résidence, c'est-à-dire de l'accueil jusqu'à la fin de vie en passant par le rythme de vie, le maintien des habitudes de vie antérieures. Le parcours de vie dans la résidence constitue un point de départ à l'individualisation et doit être complété par d'autres approches. Pour atteindre cette globalité de l'accompagnement, les trois piliers institutionnels sont en interaction pour commencer l'identification des actions concomitantes. Et c'est ainsi qu'est apparue une synergie autour des 3 piliers de l'individualisation.



1.3 LES 3 PILIERS DE L'INDIVIDUALISATION



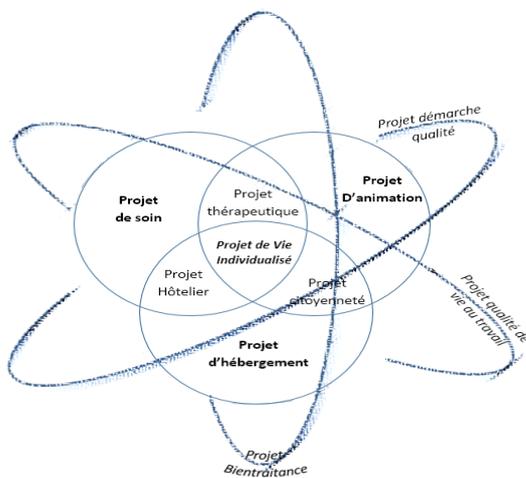
Les trois piliers de l'individualisation vont permettre d'avoir une approche plus centrée sur les attentes du résident. C'est à travers ces piliers que s'expriment les capacités individuelles de chaque résident à faire des choix, à agir et avoir un contrôle sur son environnement. Ces 3 piliers de l'individualisation vont permettre d'améliorer ou de maintenir l'autonomie physique et psychique, ou plus humblement de ralentir la perte d'autonomie des résidents. La concordance de ces projets de l'individualisation doit permettre d'améliorer

la qualité de vie des résidents.

Les 3 piliers de l'individualisation sont :

- Le projet hôtelier.
- Le projet thérapeutique et les approches non-médicamenteuses.
- Le projet citoyenneté.

1.4 LES 3 PILIERS GRAVITATIONNELS



La notion d'individualisation modifie la structure de l'organisation de telle sorte qu'elle devient organique au sens qu'elle mute continuellement au rythme des besoins et attentes individuelles des résidents. Afin que les 7 piliers présentés précédemment puissent être mis en œuvre, le projet d'humanisation tend à promouvoir l'efficacité entre l'accompagnement et les ressources, surtout humaines, dont l'établissement dispose.

Les piliers gravitationnels vont mettre en évidence une logique de consensus sur les contraintes institutionnelles. C'est ainsi que l'ensemble des projets vont être un compromis entre l'humain représenté par le résident et l'humain représenté par le salarié. Les piliers gravitationnels mettent en exergue un idéal thérapeutique véhiculé par la culture de bien-être et une approche managériale fondée sur la qualité de vie au travail. Afin d'ajuster sans cesse l'organisation aux attentes et aux besoins en prenant en compte la qualité de vie au travail, le projet d'humanisation va mettre en œuvre une démarche qualité. Cette démarche qualité vise à garantir de bonnes pratiques professionnelles tout en veillant à de bonnes conditions de travail.

Les 3 piliers gravitationnels sont :

- Le projet bienveillance.
- Le projet qualité de vie au travail.
- Le projet démarche qualité.

1.5 LES 3 PILIERS D'INFLUENCE

Ces piliers ne font pas l'objet d'un projet spécifique, ils ont pour rôle de prendre en compte le contexte dans lequel les autres projets évoluent. Afin de compléter les approches de chaque projet, ils doivent être vus selon un prisme à 3 optiques. Hormis les généralités fondées selon les caractéristiques propres au projet, ils vont être réfléchis selon les droits et les libertés de la personne accueillie, la gestion des risques et l'ouverture sur l'extérieur. L'influence de ces visions va mettre en évidence des situations complexes. C'est lors de ces situations complexes que le projet d'humanisation va prendre toute son importance. Le rôle décisionnaire de l'organisation, fondé sur la responsabilité, doit parfois être considéré selon une position éthique où seul un consensus général va permettre de prendre la décision la plus juste possible. Ainsi, l'organisation doit être en mesure de procéder à une analyse réfléchie et réglementaire de ces situations pour que la désobéissance éthique ne soit pas une infraction.

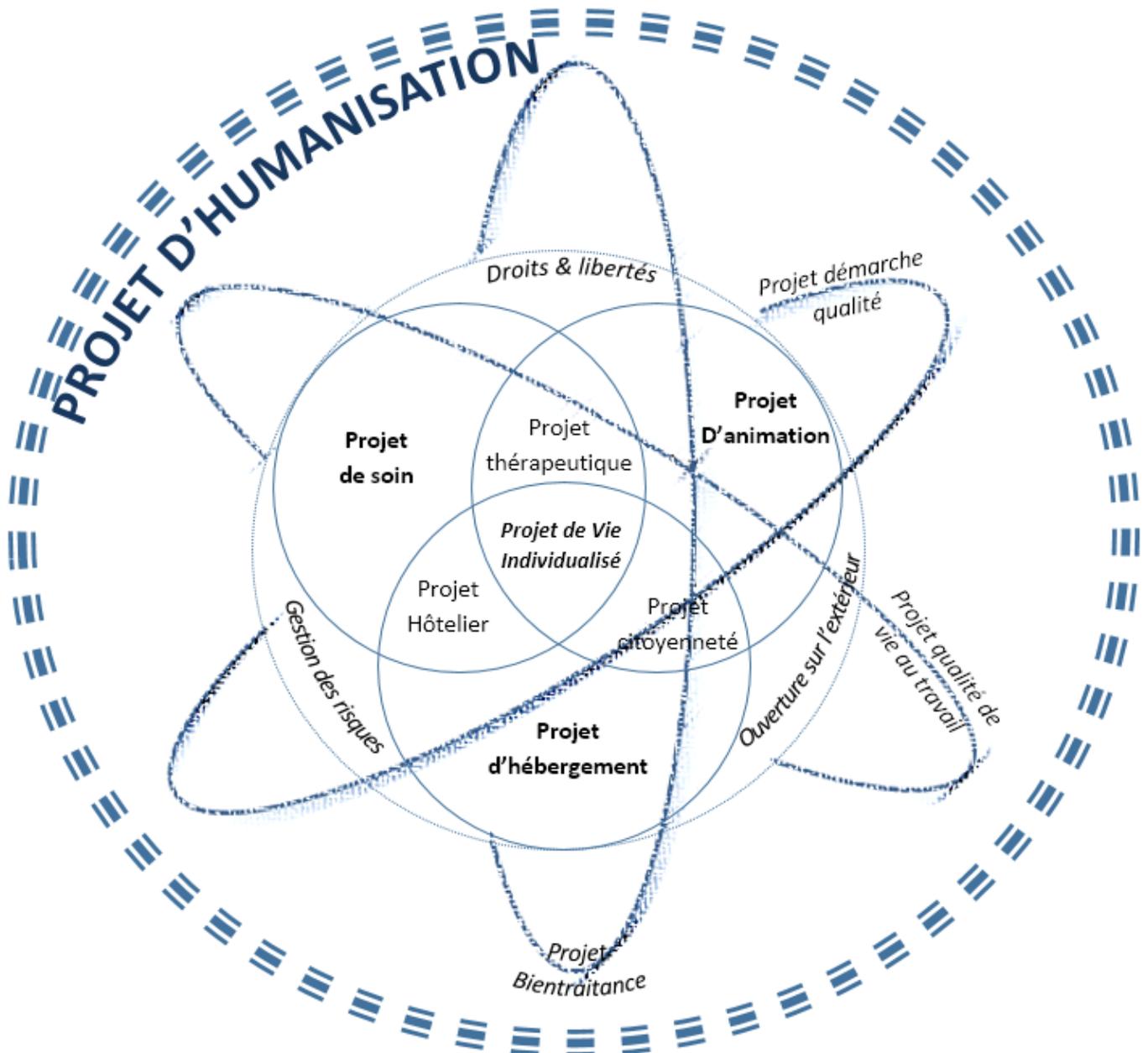
Les 3 piliers d'influence sont :

- Les droits et libertés.
- La gestion des risques.
- L'ouverture sur l'extérieur.

Au final, l'ensemble des actions réalisées pendant l'accompagnement d'un résident au sein de l'EHPAD repose sur les 10 piliers présentés précédemment.

Par ailleurs, chacune de ces actions sera dans le même temps analysée selon le prisme des piliers d'influence afin de permettre à l'EHPAD d'agir dans le cadre de la réglementation.

Cette philosophie de fonctionnement visant à intégrer le résident au cœur de ce système est présentée dans le schéma ci-dessous.



Cette approche globale va être le projet stratégique de gouvernance et de pilotage de l'établissement pour ces prochaines années.